



Ville de Longuyon

Service Communication

BULLETIN D'INSCRIPTION

TALENTS D'ARTS

Bourse aux Arts et Loisirs Créatifs de Longuyon

- du jeudi 25 au dimanche 28 mai 2017 -



Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

Tél : **Courriel :**

Site internet (facultatif) :

Nombre d'œuvres :

Dimensions :

Matériel demandé :

.....

Signature :



Ville de Longuyon

Service Communication

REGLEMENT

La manifestation :

La bourse aux Arts « Talents d'Arts » est une manifestation organisée par le service culturel de la municipalité de Longuyon. Elle se déroulera du jeudi 25 au dimanche 28 mai 2017 au Forum, rue de l'Hôtel de Ville à Longuyon.

Cette bourse a pour objectif de permettre aux artistes de vendre leurs oeuvres, s'ils le désirent, et aux visiteurs d'acquérir des oeuvres à un prix abordable. Chaque artiste s'engage à proposer quelques oeuvres à moins de 100 €.

Les artistes :

La manifestation est ouverte à tout candidat, professionnel et amateur.

Les photographes garantissent au comité d'organisation qu'ils disposent de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l' article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

Inscriptions :

Le bulletin d'inscription devra être adressé rempli au service communication de la Mairie de Longuyon par lettre ou par mail et ce avant le **jeudi 18 mai 2017**.

L'inscription est gratuite.

Mise en place :

La salle sera ouverte le mercredi 24 mai à partir de 14 h.

Chaque participant se chargera de l'installation de ses oeuvres en fonction de l'espace qui lui sera réservé. Le montage se fera sur des grilles à l'aide de crochets et sur des tables. Les artistes devront prévoir leur matériel de fixation.

Retrait des oeuvres :

Le retrait des oeuvres se fera le dimanche 28 mai à partir de 18h.

Vernissage :

Le vernissage aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30

Communication de l'événement :

La communication de l'événement se fera sous forme de « flyer », d'affiches, sur le site web de la ville et de manière générale dans les journaux, presse spécialisée, TV locale et réseaux sociaux. Chaque artiste accorde au comité d'organisation le droit d'utiliser les images des oeuvres présentées dans le cadre strict et exclusif de la promotion de l'événement.

Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, détérioration de quelque nature que ce soit des oeuvres présentées. Les artistes pourront à leur souhait souscrire un contrat d'assurance individuel.



Ville de Longuyon

Service Communication

Engagement :

Chaque artiste, en acceptant ce règlement, s'engage sur sa participation.

Chaque artiste s'engage à laisser en place ses œuvres du **jeudi 25 mai à 10h au dimanche 28 mai à 18h.**

Contact :

Service Communication – Régis GITTER

Mairie de Longuyon

1, Place de l'Hôtel de Ville

54260 Longuyon

Tél : 03 82 44 55 03

Courriel : service.communication@longuyon.fr